

« LE SCOT, C'EST VOTRE QUOTIDIEN ET VOTRE AVENIR »

Chartres métropole s'est lancée dans la révision du Schéma de cohérence territorial de l'agglomération chartraine. Les enjeux sont essentiels et vous concernent tous. Les éclairages de Daniel Guéret, vice-président de Chartres métropole délégué à l'aménagement du territoire.

Votre Agglo : Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Daniel Guéret : SCoT signifie Schéma de cohérence territoriale. Il s'agit d'un document d'urbanisme dont le but est d'organiser avec le plus de cohérence possible notre territoire, pour construire son avenir au cours des vingt prochaines années. Sa portée est réglementaire : tous les documents d'urbanisme des communes membres de l'agglomération et les importantes opérations d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

VA : En quoi ce SCoT est-il important pour les habitants de l'agglomération ?

DG : Le SCoT, c'est votre quotidien. C'est le quotidien de nos 66 communes et de leurs habitants dans les domaines essentiels : transports, logements, économie, emploi, environnement, équipements, agriculture, paysage... Comment, ensemble, à 66 communes,

souhaitons-nous faire avancer notre territoire commun et vers quoi ? C'est la notion du vivre ensemble, sur un territoire partagé, qui guide notre réflexion. Pour schématiser, le SCoT, c'est un peu la constitution de notre agglomération. Le président Jean-Pierre Gorges insiste beaucoup sur la volonté de rassembler nos différences, de fédérer nos énergies au service d'une réelle ambition, pour que notre territoire soit plus fort, tout en respectant les particularités de chacun.

VA : L'agglomération dispose déjà d'un SCoT. Pourquoi avoir entamé un processus de révision ?

DG : Le processus de révision que nous avons lancé répond à plusieurs problématiques. D'abord, le territoire de l'agglomération s'est étendu en début d'année 2018, passant de 46 à 66 communes. Il convient donc d'adapter notre SCoT à ce nouveau périmètre, aux nouvelles communes qui nous ont rejoint et qui ont chacune leurs spécificités. Ensuite, de nouvelles lois ont été votées au niveau national, comme la Trame Verte et Bleue liée au Grenelle de l'environnement, et nous devons en tenir compte. Enfin, des projets structurants et importants pour notre territoire se sont précisés, comme le dossier de mise en concession autoroutière de la RN 154, et doivent, plus que jamais et comme nous l'avons toujours fait, être intégrés à notre réflexion.

VA : Concrètement, comment cette révision du SCoT s'effectue-t-elle ?

DG : Le maître-mot, c'est la concertation. La première phase se déroule en ce moment : c'est celle du diagnostic qui doit permettre de comprendre le fonctionnement et l'organisation

« LA NOTION DU VIVRE ENSEMBLE, SUR UN TERRITOIRE PARTAGÉ, QUI GUIDE NOTRE RÉFLEXION. LE SCOT, C'EST UN PEU LA CONSTITUTION DE NOTRE AGGLOMÉRATION. JEAN-PIERRE GORGES INSISTE BEAUCOUP SUR LA VOLONTÉ DE RASSEMBLER NOS DIFFÉRENCES, DE FÉDÉRER NOS ÉNERGIES AU SERVICE D'UNE RÉELLE AMBITION, POUR QUE NOTRE TERRITOIRE SOIT PLUS FORT, TOUT EN RESPECTANT LES PARTICULARITÉS DE CHACUN. »



Les élus au travail à Morancez.

du territoire, d'identifier ses forces, ses faiblesses, ses spécificités, mais aussi de saisir les opportunités de développement. C'est une phase de dialogue. Les élus des 66 communes échantillent ensemble sur les différents points. Nous avons récemment organisé des ateliers de travail le 18 avril dernier à Morancez. Pendant près de trois heures, des représentants des différentes communes ont confronté leurs points de vue et leurs conceptions des choses. Comment équilibrer un développement harmonieux entre l'urbain et le rural ? Comment adapter l'offre de logement aux besoins modernes ? Quels services offrir aux entreprises et aux salariés pour maintenir et accroître l'attractivité de Chartres métropole ? Comment améliorer l'offre de transport ? Comment la diversité et la richesse des paysages peuvent-elles être valorisées ? Autant de points sur lesquels les élus ont pu donner leur vision, qu'ils soient d'une commune de 500 habitants ou de 5000. Chacun à droit au chapitre de la même manière.

Après cette phase de diagnostic, nous établirons Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui constitue le projet de territoire qui définit les objectifs stratégiques à suivre. D'ici la fin 2018, nous élaborerons le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), véritable projet politique de l'agglomération, qui précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les orientations du PADD. Puis, en 2019, une enquête publique sera lancée avant une approbation définitive du SCoT prévue pour fin 2019.

VA : Et la population, comment a-t-elle droit au chapitre ?

DG : Je le disais plus haut : le maître-mot, c'est la concertation. Les habitants de l'agglomération sont invités à s'appropriier ce SCoT et à en devenir les acteurs. Pour ceux qui souhaitent s'informer, un site Internet permet de consulter les documents du SCoT. Un registre d'observation, regroupant les documents de travail du SCoT (diaporama, compte-rendu des réunions,

SCoT : comment participer ?

- Une réunion publique le 12 juin 2018 à 18 h 30 à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, 10, rue Dieudonné Costes, 28000 Chartres.
- Une adresse mail dédiée : scot@agglo-ville.chartres.fr
- Une enquête publique : le dossier SCoT sera soumis à l'enquête publique en 2019 avant son approbation.

SCoT : comment s'informer ?

- Un site internet pour consulter les documents du SCoT en ligne : chartres-metropole.fr/dynamique/amenagement-du-territoire/revision-du-schemade-coherence-territoriale
- Un registre d'observations : un dossier regroupant les documents de travail du SCoT (diaporama, compte-rendu des réunions, diagnostic...) est en consultation au Guichet unique, 32-34, Boulevard Chasles à Chartres.

diagnostic...) est également consultable au Guichet unique. Enfin, une grande réunion publique se tiendra le mardi 12 juin à la Chambre d'agriculture. Elle sera l'occasion de partager avec le président Jean-Pierre Gorges et les élus les grands enjeux du diagnostic et les premiers grands axes du Projet d'aménagement et de développement durables



Michel Bellanger, maire de Maintenon et Daniel Guéret.